

COMMUNICATION
SUR LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE LIAISON Massy-Epinay par tram-train

Le projet de création d'une liaison tram-train entre Massy - Epinay et Evry est inscrit au contrat de projet 2007 – 2013 entre l'Etat et la Région Ile de France ainsi qu'au Contrat Particulier entre la Région et le Département de l'Essonne. Par ailleurs, il est identifié dans le plan « Espoir Banlieues » comme un projet bénéficiant de crédits spécifiques pour désenclaver certains quartiers relevant de la politique de la ville. Cette opération est également prévue dans le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France.

Le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) du projet de tram-train entre Massy – Epinay et Evry a été envoyé pour avis aux communes concernées le 14 janvier 2008. Lors du Conseil du STIF du 14 février 2008, le DOCP de l'opération a été approuvé et les objectifs poursuivis par le projet ont été arrêtés. En application de l'article L 121-1 et suivants du Code de l'Environnement, le STIF a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en juillet 2008, qui a décidé le 3 septembre 2008 de l'organisation d'une concertation élargie menée par le STIF sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant. Par décision du 5 novembre 2008, la CNDP a proposé au STIF Mme Catherine VOURC'H comme garante de la concertation.

La concertation permettra aux élus, aux acteurs économiques, sociaux, associatifs et à chaque citoyen de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux, les fonctionnalités et les caractéristiques du projet. Elle est également l'opportunité pour les maîtres d'ouvrage d'écouter. L'information du public et le recueil de ses observations ou suggestions sur les objectifs et les dispositions générales du projet constituent une étape importante du projet.

En application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, cette concertation sera organisée et conduite par le STIF, accompagné de la SNCF, maître d'ouvrage des gares et de l'atelier-garage et de RFF, maître d'ouvrage du Réseau Ferré National. Les trois maîtres d'ouvrage mèneront la concertation du 25 mai au 3 juillet 2009.

Les modalités présentées en commission de suivi du 26 janvier 2009, qui tiennent compte des premiers échanges avec les communes concernées et la garante CNDP, sont les suivantes :

- un dépliant d'annonce des dates et modalités de la concertation mis à disposition dans les mairies, les gares et les bus des principales lignes du secteur et distribué dans les communes ;
- un dossier de concertation synthétisant les enjeux, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, mis à la disposition du public dans les mairies et lors des réunions publiques ;
- une synthèse du dossier diffusée par tractage et mise à disposition dans des lieux de vie (centre commercial, université, restaurant d'entreprise...);
- une exposition d'information générale sur le projet dans les mairies et les lieux de vie et de passages importants ;
- un registre présent sur les lieux d'exposition et de réunions publiques, à disposition du public pour qu'il puisse y consigner ses suggestions ou ses observations ;
- des urnes mises à disposition dans les lieux de vie précités ;
- un site internet d'information sur le projet permettant le téléchargement des documents relatifs à la concertation (documents de communication, comptes-rendus des réunions publiques), et disposant d'un registre électronique ouvert au public durant la période de concertation ;
- une publicité préalable sur l'objet et les modalités du déroulement de cette concertation, dans la presse et par voie d'affichage dans les mairies, les bus et les gares du secteur concernés par le projet ;
- la tenue de 5 réunions publiques.

Des réunions publiques, par secteur à enjeux spécifiques sont proposés. Cinq secteurs ont été identifiés avec un lieu de réunion défini pour chacun :

- Palaiseau / Massy : réunion à Massy, commune accueillant le terminus ;

- Champlan / Chilly-Mazarin / Longjumeau : réunion à Chilly-Mazarin, commune au centre de la section sur le réseau du ferré national ;
- Savigny sur Orge / Epinay sur Orge : réunion à Epinay sur Orge, lieu de transition entre le réseau ferré national et le mode tramway, et point de correspondance avec le RER C ;
- Morsang sur Orge / Viry-Châtillon / Grigny : réunion à Viry-Châtillon, commune au centre de cette section urbaine en mode tram ;
- Ris-Orangis / Courcouronnes / Evry : réunion à Evry, commune accueillant le terminus.

Afin de préparer la mise en place de cette concertation j'ai déjà organisé le lundi 16 mars dernier une rencontre à Epinay entre Mme Catherine VOURC'H, tiers garant de la concertation, et toutes les associations de quartiers de la ville. Cette réunion a permis à Mme VOURC'H, d'expliquer sa mission et de détailler les modalités de la concertation qui va être engagée. Nous lui avons fait part du vif intérêt manifesté depuis toujours par la commune et les spinoliens par une liaison ferroviaire Massy-Epinay-Evry et en particulier pour le projet de liaison tram-train présenté aujourd'hui. Nous lui avons fait part aussi de notre souci de « bien soigner » la gare de correspondance à Epinay afin qu'elle soit accessible et sûre pour tous et qu'elle facilite au maximum les correspondances entre la plateforme du tram-train, celle du RER C et les autobus. Le stationnement de proximité et les circulations douces alternatives aux déplacements en voiture devront être pris en compte aussi.